

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 décembre 2023

PUBLIE LE : 21 DEC. 2023

Délibération n°231218-9 : Jeux Olympiques 2024 – Convention d'occupation du Dôme avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'association olympique britannique

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur juridique, de la commande publique et des assemblées
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour la délibération relative aux JO 2024 (convention d'occupation du Dôme) 11 pour les autres délibérations

**OBJET : JEUX OLYMPIQUES 2024 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOME
AVEC LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET L'ASSOCIATION
OLYMPIQUE BRITANNIQUE**

RAPPORTEUR : Madame TUVI, Vice-Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT les échanges menés entre la Ville, le Syndicat et l'Association Olympique Britannique dans un objectif mutuellement profitable en termes notamment de retombées financières, médiatiques et sociales sur l'ensemble du tissu saint-germanoï ;

CONSIDERANT que le Dôme a été retenu comme équipement mis à disposition de l'Association Olympique Britannique pour les entraînements de plusieurs section sportive britannique ;

CONSIDERANT en conséquence le projet de convention tripartite de mise à disposition des installations sportives du Dôme avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Association Olympique Britannique ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Vice-présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, en l'absence du Président et de Monsieur Mirabelli, qui ne prennent pas part au vote,

APPROUVE la convention tripartite de mise à disposition des installations sportives du Dôme avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Association Olympique Britannique, pour l'entraînement des d'équipe sportives britannique, selon les calendriers d'occupation et les redevances afférentes arrêtées par la convention.

AUTORISE Monsieur Benoît BURGAUD, Premier Vice-président à signer la convention, susceptible d'évoluer sur la forme sans en changer le fond, et tout document nécessaire à son exécution y compris les éventuels avenants sans incidence financière négative pour le Syndicat.

Fait à Saint Germain en Laye, le 21 DEC. 2023

Transmis en préfecture et affiché le 21 DEC. 2023

Raphaël PRACA

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Benoît BURGAUD

Premier Vice-président
du Syndicat Intercommunal